

TABLEAU DES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

A. Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
Demande de précisions et/ou recommandations 11/11/2025	Réponse du/des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 11/01/2026	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
1. Communiquer au plus tôt les résultats des études de stationnement et de circulation sur le périmètre du projet de ligne T8.	<p>Dans le cadre de la poursuite des études sur le projet T8, SYTRAL Mobilités, en lien avec la Métropole de Lyon et les communes, réalisera des études d'impacts sur la circulation et l'insertion urbaine, en précisant les plans de circulation et de stationnement prévus dans les différents secteurs.</p> <p>Le projet de BHNS/TB12 est intégré dans ces modélisations, au même titre que l'ensemble des projets connus.</p> <p>SYTRAL Mobilités s'engage à partager les résultats des études avec les communes concernées lors du comité technique T8 prévu au 1^{er} trimestre 2026.</p> <p>Ces éléments seront ensuite communiqués au grand public et aux acteurs économiques dans le cadre de la concertation continue, à partir du 2^e trimestre 2026.</p>	<p>1^{er} trimestre 2026.</p> <p>Tout au long de la concertation continue (à partir du 2^e trimestre 2026).</p>	<p>Comité technique avec les communes.</p> <p>Ateliers sectorisés géographiquement sur l'insertion urbaine par secteur et type de publics (acteurs économiques, associations accessibilité et cyclables).</p>
2. Rendre plus visible la façon dont s'articule la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) TB12 et la ligne de tramway T8 pour répondre aux différents enjeux de mobilités sur le territoire concerné, en lien avec l'évolution des mobilités et la mise en cohérence des différents projets.	<p>La concertation continue offrira l'occasion de présenter conjointement les projets du T8 et du prolongement du BHNS pour une approche globale des mobilités sur l'Est de la Métropole, tout en faisant de la pédagogie sur leurs caractéristiques et objectifs distincts.</p> <p>Plus spécifiquement, SYTRAL Mobilités s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prolonger les études pour un lien étroit entre les projets urbains à venir et leur desserte par le T8 et le BHNS ; • réaliser une plaquette de communication présentant conjointement les deux projets et offrant une vision plus large et territoriale de l'évolution du système des mobilités de l'Est de la Métropole ; • poursuivre la concertation de proximité en lien avec celle du BHNS TB12, en proposant si besoin des modalités communes. 	<p>Tout au long de la concertation continue (à partir du 2^e trimestre 2026).</p>	<p>Plaquette de communication conjointe sur les deux projets.</p> <p>Modalité(s) de concertation continue sur la complémentarité T8 et BHNS.</p>
3. Montrer les liens entre prospective, développement urbain et économique actuel et à venir et projets d'infrastructures, en étant plus clair et précis sur les impacts fonciers qui en découlent notamment pour le devenir du développement économique.	<p>En réponse à la demande de visibilité sur le développement urbain et économique, SYTRAL Mobilités s'engage à maintenir les interfaces de son projet T8 avec les politiques publiques de développement urbain portées par ses partenaires, notamment la Métropole de Lyon et le SEPAL (porteur du SCOT de l'agglomération lyonnaise).</p> <p>Étant donné que le développement urbain et économique ne relève pas directement de sa compétence, SYTRAL Mobilités s'engage à soliciter ses partenaires afin d'identifier les opportunités de présentation globale de ces enjeux aux acteurs concernés.</p> <p>Concernant les impacts fonciers, le tracé du T8 a été conçu pour minimiser les effets sur le bâti. À l'issue des études de conception, les conséquences de l'insertion du tramway sur les parcelles bâties et non bâties pourront être identifiées précisément, et des échanges seront proposés aux acteurs économiques concernés par ces parcelles.</p>	<p>Tout au long de la concertation continue (à partir du 2^e trimestre 2026).</p>	<p>Réunions et échanges avec les partenaires (Métropole, SEPAL, etc.) sur les thématiques relevant de leurs compétences.</p> <p>Rencontres individuelles ou collectives avec les acteurs économiques Carré de Soie et Parilly, le Club Porte des Alpes Entreprises en lien avec la Métropole de Lyon et les villes concernées</p>

TABLEAU DES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

B. Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
Demande de précisions et/ou recommandations 11/11/2025	Réponse du /des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 11/01/2026	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
1. Organiser un évènement public afin de présenter les enseignements tirés de la concertation préalable, les suites qui seront données aux propositions et besoins formulés par le public.	<p>SYTRAL Mobilités s'engage à organiser un événement de lancement de la concertation continue. Y seront présentés le bilan de la concertation préalable, les enseignements tirés par le maître d'ouvrage, des réponses aux principales questions des participants, les suites données aux propositions ou besoins formulés et le dispositif de concertation continue.</p> <p>SYTRAL Mobilités constituera un groupe d'acteurs institués (représentants de la société civile) des territoires desservis par le T8, se réunissant tout au long de la concertation continue pour suivre la conception du projet. Ce format facilitera la mobilisation et le suivi des acteurs-clés et relais tout au long de la concertation continue.</p> <p>Le maître d'ouvrage se tiendra également à la disposition des acteurs locaux qui le souhaitent pour intervenir afin d'informer leurs publics sur les avancées du projet.</p> <p>Enfin, des ateliers publics seront organisés par secteur et par type de publics pour échanger sur l'insertion urbaine. Le maître d'ouvrage présentera dans ce cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les enseignements issus de la concertation préalable ; • les suivis apportés aux propositions et besoins exprimés par le public ; • les résultats des études réalisées. <p>Par ailleurs, une foire aux questions issue de la concertation préalable sera publiée et diffusée aux partenaires sur le site internet du projet au lancement de la concertation continue, prévu pour le 2e trimestre 2026.</p>	À partir du 2e trimestre 2026.	<p>Événement de lancement de la concertation continue. Groupes d'acteurs du projet T8.</p> <p>Rencontres individuelles ou collectives d'acteurs locaux. Ateliers d'insertion urbaine par secteur et par type de publics.</p> <p>Foire aux questions de la concertation préalable publiée sur le site internet du projet.</p>
2. Mettre en discussion les variantes possibles et associer autant que possible le public aux hypothèses des études de circulation et de stationnement.	<p>Dans le cadre de la poursuite du projet T8, SYTRAL Mobilités, en lien avec la Métropole de Lyon et les communes, réalisera des études d'impacts sur la circulation et des études d'insertion urbaine, précisant notamment le stationnement prévu. L'étude de circulation analysera les secteurs identifiés comme sensibles et proposera des mesures adaptées pour limiter les perturbations.</p> <p>Les variantes du plan de circulation seront présentées aux communes concernées, qui arbitreront avec SYTRAL Mobilités.</p> <p>En réponse aux préoccupations exprimées lors de la concertation préalable, la variante retenue pour le sens de circulation sera présenté au grand public et aux acteurs économiques dans le cadre de la concertation continue, par exemple à l'occasion d'ateliers sectoriels ou thématiques (riverains, entreprises, associations de cyclistes).</p> <p>Les variantes soumises à la concertation continue porteront sur l'insertion urbaine du projet.</p>	1er trimestre 2026. Tout au long de la concertation continue (à partir du 2e trimestre 2026).	Comité technique et pilotage. Ateliers « insertion urbaine » par secteur et publics concernés (acteurs économiques).

TABLEAU DES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

B. Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
Demande de précisions et/ou recommandations 11/11/2025	Réponse du / des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 11/01/2026	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
3. Prévoir un (des) atelier(s) de concertation continue sur l'insertion du projet dans l'espace public de façade à façade, notamment pour travailler l'insertion des voies cyclables et des cheminements piétons (besoin de voies efficaces et sécurisées), l'accessibilité, la végétalisation et plus largement la prise en compte des besoins des riverains.	<p>Dans le cadre de la concertation continue, SYTRAL Mobilités s'engage à organiser plusieurs ateliers par secteur et par type de public (entreprises, acteurs de l'accessibilité, associations cyclistes, etc.) afin de préciser l'insertion urbaine du tramway T8 dans l'espace public.</p> <p>Ces ateliers permettront d'approfondir, à une échelle plus fine, les questions relatives aux cheminements piétons et cyclables, à l'accessibilité, à la végétalisation et aux besoins des riverains.</p>	16/09/2026 - 31/12/2026.	Ateliers par secteur et par type de publics sur l'insertion de T8.
4. Capitaliser et valoriser l'expérience et les enseignements des concertations passées sur les questions de l'accessibilité.	<p>SYTRAL Mobilités s'engage à capitaliser sur les enseignements issus des concertations précédentes concernant les questions d'accessibilité.</p> <p>À ce titre, il pourra s'appuyer sur les acteurs déjà mobilisés lors de la concertation préalable ainsi que, plus largement, sur sa commission accessibilité qui vise justement à identifier les bonnes pratiques.</p> <p>Les propositions relatives à l'accessibilité issues de la concertation continue seront ainsi présentées à la commission accessibilité de SYTRAL Mobilités, afin d'enrichir la réflexion et d'assurer la cohérence des aménagements.</p>	Tout au long de la concertation continue (à partir du 2e trimestre 2026).	Valorisation des enseignements lors de la concertation continue. Rappel des enseignements à la commission accessibilité en concertation continue.
5. Intégrer les besoins des usagers dont les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, pour travailler les articulations et la cohérence globale du réaménagement de la Gare de Vénissieux et son pôle multimodal dans le cadre d'une réflexion globale entre SNCF Gares et Connexions et SYTRAL Mobilités	<p>Concernant le pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Gare de Vénissieux, SYTRAL Mobilités poursuivra les échanges avec SNCF Gares et Connexions afin d'assurer la cohérence globale et la bonne articulation entre le réaménagement de la gare et celui du pôle d'échanges.</p> <p>Dans le cadre de la concertation continue, SYTRAL Mobilités s'engage à organiser des rencontres dédiées aux aménagements, aux connexions et à l'accessibilité des pôles multimodaux de Vénissieux et de Vaulx-en-Velin – La Soie.</p> <p>Enfin, les propositions issues de la concertation continue concernant les aménagements des pôles d'échanges de Vaulx-en-Velin – La Soie et de la Gare de Vénissieux seront présentées à la commission accessibilité de SYTRAL Mobilités.</p>	31/12/2025. Tout au long de la concertation continue (à partir du 2e trimestre 2026).	Réunions et échanges avec SNCF Gares et Connexions. Atelier sur l'aménagement de la Gare de Vénissieux. Atelier-balade accessibilité sur le PEM de Vaulx-en-Velin – La Soie.
6. Travailler l'accessibilité du terminus à Vaulx-en-Velin La Soie en concertation continue pour intégrer les besoins des usagers et notamment ceux des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap	<p>Conformément à sa démarche d'accessibilité, SYTRAL Mobilités veillera à intégrer des aménagements spécifiques répondant aux besoins de tous les usagers, y compris ceux en situation de handicap, tant aux abords qu'au sein des stations de surface, afin de garantir un accès universel et sécurisé.</p>		

TABLEAU DES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

B. Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
Demande de précisions et/ou recommandations 11/11/2025	Réponse du / des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 11/01/2026	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
7. Approfondir les besoins des usagers pour définir un maillage de proximité via le réseau de bus et apporter dès que possible les éléments permettant de travailler en concertation la restructuration et la réorganisation de ce réseau	<p>SYTRAL Mobilités s'engage à conduire une réflexion globale sur la réorganisation du réseau de surface, en lien avec la mise en service du tramway T8.</p> <p>Des études origines-destinations sont actuellement menées afin d'analyser les pratiques de déplacement des usagers du réseau de bus. Cette réflexion devra se poursuivre jusqu'à une période proche de la mise en service du tramway, afin de disposer d'une vision actualisée des besoins de mobilité.</p> <p>Le schéma de réorganisation du réseau de bus sera ainsi présenté d'ici deux à trois ans, une fois les études achevées.</p> <p>Cette démarche sera partagée lors des temps d'échanges avec les communes concernées. Par ailleurs, la concertation continue autour du projet T8 permettra de recueillir les attentes et besoins exprimés concernant le maillage du réseau de bus.</p> <p>Le grand public sera informé de l'évolution du réseau de surface en coordination avec la Direction Services aux Usagers et Offre de Mobilité (DSUOM) de SYTRAL Mobilités.</p>	<p>2026-2029.</p> <p>Tout au long de la concertation continue (à partir du 2e trimestre 2026).</p> <p>2029-2030.</p>	<p>Réunions et échanges avec les communes.</p> <p>Rencontres de la concertation continue.</p> <p>Information de la réorganisation du réseau de surface au grand public.</p>
8. S'appuyer sur le dispositif des « chargés de relations riverains » pour bien prendre en compte les besoins et poursuivre les échanges avec les acteurs socio-économiques (commerçants, professions libérales de santé...) y compris pour la phase de travaux.	<p>SYTRAL Mobilités s'engage à déployer son dispositif de chargés de relations riverains en deux étapes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase préparatoire en amont des travaux : <ul style="list-style-type: none"> - des relevés de contraintes déjà engagés se poursuivront. Cette démarche vise à identifier les besoins des acteurs économiques (zones de livraison, accès chariots, etc.) pour intégrer leurs contraintes dans la conception du projet et garantir la continuité des activités pendant les travaux ; - un partenariat est prévu avec la CCI pour accompagner les acteurs économiques. • Phase d'accompagnement pendant toute la durée des travaux : <ul style="list-style-type: none"> un suivi spécifique des riverains et commerçants sera assuré. SYTRAL Mobilités veillera à préciser les différentes étapes et modalités du chantier. <p>Dès à présent, les riverains et acteurs économiques peuvent contacter la chargée de relations riverains de SYTRAL Mobilités dédiée au projet, pour faire part de leurs contraintes ou poser leurs questions.</p>	<p>Tout au long du projet jusqu'à sa mise en œuvre.</p>	<p>Une équipe de chargés de relations riverains déployés au sein de l'équipe projet et au service des territoires.</p> <p>Accompagnement CCI.</p> <p>Accompagnement des riverains et usagers.</p>

TABLEAU DES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

B. Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s

Demande de précisions et/ou recommandations 11/11/2025	Réponse du/des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 11/01/2026	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
9. Dans le cadre de la concertation continue, travailler l'insertion du tramway, en lien avec les projets de réaménagement des espaces publics (comme sur la place Jean Moulin), pour intégrer les attentes et besoins spécifiques liés à la végétalisation, à l'ombrage, au mobilier urbain (bancs...).	<p>Une forte articulation existe entre les deux projets de tramway T8 et de réaménagement de la place Jean Moulin, portés par deux maîtres d'ouvrage distincts : SYTRAL Mobilités et la Ville de Bron/ Métropole de Lyon. Les deux entités participent conjointement aux comités techniques et de pilotage de chacun des projets.</p> <p>Le choix des maîtres d'ouvrage de recourir à une maîtrise d'œuvre commune pour concevoir les deux projets vise à garantir la cohérence des aménagements.</p> <p>La concertation relative à la place Jean Moulin est conduite par la Ville et la Métropole, tandis que la concertation continue du tramway T8 est assurée par SYTRAL Mobilités. Ces deux démarches s'alimentent mutuellement.</p> <p>Dans le cadre de la concertation continue, SYTRAL Mobilités organisera une ou plusieurs rencontres dédiées à l'insertion du tramway T8 dans chaque quartier traversé, en lien avec les acteurs en charge des projets urbains.</p>	2026 Tout au long de la concertation continue (à partir du 2e trimestre 2026).	Réunions et échanges avec la Ville de Bron et la Métropole de Lyon. Un à plusieurs atelier(s) avec les habitants/acteurs locaux sur l'insertion de T8 dans le quartier Terraillon. Ateliers « insertion urbaine » par secteur.
10. Reprendre les propositions et argumentaires issus de la concertation préalable et affiner les choix d'implantation des stations dans le cadre de la concertation continue.	<p>SYTRAL Mobilités a répondu aux propositions de stations supplémentaires dans le dossier des enseignements et des engagements de la concertation préalable sur le projet de tramway T8. Ce dossier reprend les différentes propositions, les argumentaires associés et les options nouvelles envisagées par SYTRAL Mobilités.</p> <p>Ces éléments seront présentés aux communes concernées et partenaires lors du comité de pilotage fin 2025.</p> <p>Concernant l'implantation des stations dans l'espace public, SYTRAL Mobilités s'engage à étudier la faisabilité technique des propositions issues de la concertation préalable. Les résultats de ces études seront ensuite présentés au grand public et aux acteurs locaux dans le cadre de la concertation continue.</p>	10/01/2026. Fin 2025. Tout au long de la concertation continue (à partir du 2e trimestre 2026).	Dossier des enseignements et des engagements de la concertation préalable sur le projet de tramway T8. Comité de pilotage avec les communes. Ateliers sur l'insertion urbaine par secteur et type de publics.
11. Anticiper les phases chantier, mieux communiquer en amont sur les travaux et contraintes à venir tout en continuant le dialogue avec les différents acteurs et en s'appuyant aussi sur l'expérience du SYTRAL Mobilités dans ses chantiers précédents.	<p>SYTRAL Mobilités s'engage à s'appuyer sur l'expérience de communication acquise lors des différents chantiers réalisés ces dernières années.</p> <p>Le maître d'ouvrage confirme également la mise en place d'un dispositif de coordination et d'information spécifique, destiné à accompagner les riverains, commerçants et acteurs économiques tout au long des études d'insertion urbaine et de la phase travaux. Ce dispositif repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mobilisation de chargés de relations riverains, intégrés à l'équipe projet et interlocuteurs privilégiés des habitants et commerçants dès la phase de concertation continue pour anticiper les besoins ; • l'association des acteurs économiques aux études et aux choix d'aménagement pendant la concertation continue ; • l'organisation de rencontres thématiques et sectorielles pour approfondir les sujets de préoccupation identifiés lors des concertations préalable et continue ; • la diffusion d'informations, notamment via le site web du projet T8, tout au long du chantier. <p>Par ailleurs, SYTRAL Mobilités s'engage, pendant la phase de travaux, à maintenir les accès et à sécuriser les cheminements pour l'ensemble des usagers.</p>	Tout au long du projet jusqu'à sa mise en œuvre fin 2030.	Questionnaire sur les modalités d'information chantier attendues par le grand public et les acteurs locaux. Une équipe de chargés de relations riverains intégrés à l'équipe projet. Rencontres individuelles ou collectives avec les acteurs économiques Rencontres thématiques et sectorielles sur les sujets de préoccupation identifiés. Communication diffusée et site internet du projet T8.